

Petit-déjeuner d'entreprises de la CAPH Les réformes fiscales passées au crible

Près de deux ans qu'ils attendaient ce moment. Alors forcément, ils ont répondu présent en nombre : le 4 mars, à Wallers, une quarantaine de dirigeants d'entreprises du territoire se sont ainsi retrouvés au petit-déjeuner débat copieusement servi par l'Agence de développement économique de La Porte du Hainaut. Le premier de l'année 2010... mais pas le dernier. Bonne nouvelle en effet, deux autres rendez-vous de ce genre sont d'ores et déjà prévus, en juin et novembre. « *C'est vraiment une bonne chose. Ces petits-déjeuners sont un lieu d'échanges privilégié et je me réjouis qu'ils soient remis au goût du jour* », intervient Hervé Cambier, directeur régional de Colas, à Trith-Saint-Léger (*construction et entretien d'infrastructures de transport, aménagement urbain et de loisirs, ndlr*).



« Une réforme de la réforme »

Et pour que la reprise soit réussie, la CAPH et ses intervenants - le cabinet d'experts comptables KPMG et la direction des Finances publiques - avaient choisi d'aborder un thème fédérateur : les réformes fiscales et leurs conséquences sur la gestion des entreprises.

Clair et concis, l'exposé a soulevé des points essentiels : la réforme de la TVA (facilitation des remboursements de la TVA étrangère, déclaration européenne de services...) et, bien sûr, la suppression de la Taxe professionnelle (TP), un cruel manque à gagner pour les collectivités territoriales. Et pour les habitants, les entrepreneurs... puisque l'argent collecté via la TP est ensuite réinjecté pour le développement du territoire.

Ce dernier point a donc naturellement provoqué de vives réactions. Et fait quelques inquiets. A l'instar d'Hervé Cambier : « *70% de notre activité dépendent des collectivités, parmi lesquelles La Porte du Hainaut d'ailleurs. Je me demande sincèrement comment celles-ci vont assurer la maîtrise et la poursuite de leur budget. Je reste sur ma faim malgré une intervention qualitative. Il faudra sans doute une réforme de la réforme pour redonner la main aux collectivités sur leur budget.* »

Dans nos entreprises, l'inquiétude monte



Crainte aussi chez Denain Logistique (entrepôt de produits en vrac) où son gérant, Guy Catry, s'alarme déjà : « *Comme tout prestataire de services, on va être les grands perdants de la réforme de la TP puisqu'on sera davantage taxés à cause de notre très forte valeur ajoutée* : entre 60 et 80%. Vu la simulation proposée ce matin, ça va faire très mal et on va être dans le rouge ! Sans compter que, d'ici deux ans, on devra aussi sortir de la zone franche. Deux coups durs en même temps, on a intérêt à préparer nos arrières, à faire des économies pour prévoir la crise. Et on vient malheureusement*



d'embaucher deux personnes... » Répercuter ces pertes sur les clients en gonflant les factures, une solution envisageable ? Pas pour Guy Catry ! « *Non, vous savez comment sont les gens ? Si on leur demande de payer plus, ils ne seront pas d'accord* », répond le gérant, sans la moindre hésitation. Il reste donc deux ans au Denaisien, et aux autres dirigeants de petites et moyennes entreprises, avant de trouver la solution adéquat pour ne pas sombrer. « *Mais deux ans, ça passe très vite... »*

* La Taxe professionnelle est remplacée par la Contribution économique territoriale, calculée en cumulant cotisation foncière des entreprises et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Les PME-PMI seront donc les grands perdants de cette réforme. La première année, un lissage permettra à ces sociétés de ne payer, au maximum, que 110 % de la TP. Mais après ?